

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE D'HAVELUY**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de séance : 22 DECEMBRE 2025**Date de convocation : 16 DECEMBRE 2025
Date d'affichage : 16 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 3ème Adjoint + LEBBADER D., 4ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G + PERNAK C. + CHATELLAIN J. + GARCIA M.

EXCUSES : MM. LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à MURCIA B. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER B. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.+ DELBECQ D.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme PERTOLDI C.

Délibération N° 2025-07-06**O B J E T**

Mise à jour du tableau des effectifs suite à augmentation supérieure de 10% du temps de travail de trois emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement trois emplois permanents d'adjoint d'animation territorial sont inscrits au tableau des effectifs de la commune pour 18 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du nombre d'heures complémentaires effectuées par ces 3 agents en raison de l'augmentation des effectifs fréquentant les accueils périscolaires, ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail de trois emplois d'adjoint d'animation territorial à compter du 1^{er} février 2026.

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de trois emplois permanents d'adjoint d'animation territorial à 18 heures hebdomadaires, et la création de trois emplois permanents d'adjoint d'animation territorial à raison de 22 heures hebdomadaires correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12 décembre 2025, sur le projet de suppression des trois emplois d'origine,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de trois emplois permanents d'adjoint d'animation territorial à 18 heures hebdomadaires.
- la création de trois emplois permanents d'adjoint d'animation territorial à 22 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix « POUR »),

DECIDE d'adopter les modalités proposées ci-dessus, à compter du 1^{er} février 2026.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la nouvelle quotité des trois emplois seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 23/12/2025

Publiée ou notifiée le 23/12/2025

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Claudine PERTOLDI



Jean-Paul RYCKELYNCK

COMMUNE D'HAVELUY
59255

ETAT DU PERSONNEL AU 1er FEVRIER 2026

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	9	0	9
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	0	4	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		8	9	17	12,36	0	12,36
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique	C	6	9	15	11,36	0	11,36
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (e)		2	5	7	5,03	0	5,03
Adjoint d'animation	C	2	5	7	5,03	0	5,03
TOTAL GENERAL (b+c+d+e)		22	14	36	27,39	0	27,39

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 059-215902925-20251222-DELIB20250706-DE

SLOW

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20250706
Objet :	Mise à jour du tableau des effectifs suite à augmentation supérieure de 10 % du temps de travail de trois emplois permanents
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215902925-20251222-DELIB20250706-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 059-215902925-20251222-DELIB20250706-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	472.4 Ko
Nom original : DELIB 2025_07_06.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215902925-20251222-DELIB20250706-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	417.7 Ko
Nom original : Pi_ce jointe DELIB 2025_07_06.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215902925-20251222-DELIB20250706-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2025 à 11h31min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2025 à 11h46min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2025 à 11h47min33s	Transmis au MI

